

2PBS

**SAS, société par actions simplifiée
au Capital de 50 000,00 Euros**

**Siège Social : 12 AV ROGER RONCIER ZI DE BEAUREGARD
19100 BRIVE-LAGAILLARDE**

525 398 780 R.C.S BRIVE

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 30 DECEMBRE 2024**

L'an 2024,
Le 30 décembre 2024,
A 8 heures 30,

Les associés se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, au siège social, 12, Avenue Roger Roncier ZI DE BEAUREGARD, 19100 BRIVE-LAGAILLARDE.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence sous format numérisé prévu par l'article R. 225-95 du Code de commerce signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par Patrice SALGUES, en sa qualité de Président de la Société.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 50 000 actions sur les 50 000 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale, réunissant plus de la moitié des actions ayant le droit de vote, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- Les justificatifs des convocations régulières des associés,
- La feuille de présence et la liste des associés,
- Un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport du Président,
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- **Constatation de la réalisation définitive de la réduction du capital ;**
- **Modification corrélative des statuts ;**
- **Pouvoir en vue des formalités.**

Puis le Président donne lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

V

PREMIERE RESOLUTION - CONSTATATION DE LA REDUCTION DU CAPITAL SOCIAL

L'assemblée générale constate la réduction définitive du capital adoptée par l'Assemblée Générale du 30 novembre 2024.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

En conséquence de l'adoption de la résolution précédente, et sous la même condition suspensive, l'Assemblée Générale décide de modifier les articles 6 & 8 des statuts de la façon suivante :

« Article 6 – Apports – Formation du Capital :

Il est ajouté l'alinéa suivant :

« Aux termes d'une décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 30 novembre 2024, le capital social a été réduit d'une somme de 8 700 Euros, pour être ramené de 50 000,00 Euros à 41 300,00 Euros par rachat et annulation de 8 700 actions.

Article 8 – Capital Social – Liste des Associés – Répartition des actions

Le capital social est fixé à la somme de QUARANTE ET UN MILLE TROIS CENT EUROS (41 300,00 €), divisé en 41 300 actions de 1 Euro chacun, de même catégorie, entièrement libérées. ».

Le reste de l'article demeure inchangé

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Président pour constater, le cas échéant, le caractère définitif de ces modifications.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION - DELEGATION DE POUVOIR EN VUE D'ACCOMPLIR LES FORMALITES

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

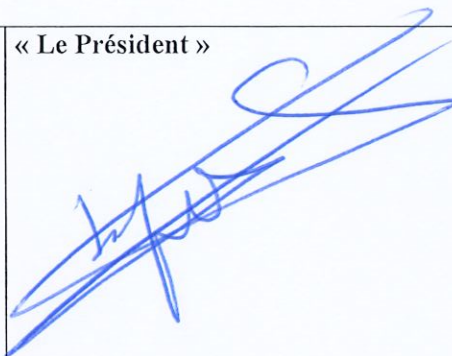
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 9h30.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la Présidence.

4

Patrice SALGUES

« Le Président »

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes, positioned diagonally across the right side of the document.